

-----  
**Séance du vendredi 15 Décembre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt deux le jeudi 15 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de RAMILLIES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Olivier DELSAUX, Maire de RAMILLIES. (Convocation du 09/12/2022).

Nombre de membres en exercice: 14

Conseiller décédé : M. Yves DHORME

Nombre de membres présents: 11

Secrétaire de séance: Mme Françoise CAILLY.

Présents : M. DELSAUX Olivier, Maire, M. DEBUT Bernard, Mme CAILLY Françoise, M. RAOUT Alain, Adjoint; Mme BOIDIN Cassandra, M. BRAGA Lionel, Mme CAPON Isabelle, M. FARSY Pascal, M. GUILLOTTE Sébastien, Mme HELLINCK Bernadette, M. VASSEUR Christian, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. LEGRAND Michel, Conseiller délégué donne procuration à M. DEBUT Bernard  
M. DELSAUX Damien donne procuration à M. DELSAUX Olivier  
Mme MENAGE Virginie

**Lecture faite et approbation du dernier procès-verbal. Monsieur Le Maire et Madame CAILLY, secrétaire de séance du dernier conseil signent le Procès-verbal**

**OBJET : Conventionnement CAF Léa**

**N°43/2022**

A la demande de la Caisse d'Allocation Familiale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le barème de Participations Familiales défini ci-après à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027.

- de s'engager à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements à partir du 01 janvier 2023 sauf pour la pause méridienne.
- De s'engager à communiquer à la CAF toute modification tarifaire pouvant intervenir au cours de la période de conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide de ne pas modifier les différents barèmes des accueils périscolaires et extrascolaires déjà appliqués et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention LEA avec la Caisse d'allocations familiales du Nord pour la période 2023-2027.**

**La tarification périscolaire s'établit à l'heure.**

**La tarification extrascolaire s'établit au forfait.**

**Barème pour les équipements périscolaires:**

Quotient familial	Montant de la tarification familiale selon vos modalités
De 0 à 369 €	0,25 € / H
De 370 à 499 €	0,45 € / H
De 500 à 700 €	0,60 € / H
De 701 à 849 €	0,80 € / H
Plus de 849 €	1 € / H

**Le Barème pour les équipements extrascolaires : ( tarif à la semaine)**

Quotient familial	Enfants habitants et scolarisés à Ramillies	Enfants extérieurs scolarisés à Ramillies
De 0 à 369 €	8 €	10 €
De 370 à 499 €	9 €	15 €
De 500 à 699 €	15 €	23 €
De 700 à 849 €	20 €	30 €
Plus de 849 €	27 €	35 €

**OBJET : Conventions CAF prestation de service ALSH Périscolaire et Extrascolaire****N°44/2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer le renouvellement des différentes conventions avec la CAF du NORD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité** la proposition faites par Monsieur Le Maire, et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention « prestation de service » pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire avec la Caisse d'allocations familiales correspondant à la période du 01 janvier 2023 au 31 Décembre 2027.

**CHARGE M.** le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

**Les tarifications pour les accueils de loisirs seront les suivantes :**

**Barème pour les équipements périscolaires:**

Quotient familial	Montant de la tarification familiale selon vos modalités
De 0 à 369 €	0,25 € / H
De 370 à 499 €	0,45 € / H
De 500 à 700 €	0,60 € / H
De 701 à 849 €	0,80 € / H
Plus de 849 €	1 € / H

Le Barème pour les équipements extrascolaires : ( tarif à la semaine)

Quotient familial	Enfants habitants et scolarisés à Ramillies	Enfants extérieurs scolarisés à Ramillies
De 0 à 369 €	10 €	20 €
De 370 à 499 €	15 €	25 €
De 500 à 699 €	20 €	35 €
De 700 à 849 €	25 €	45 €
Plus de 849 €	30 €	55 €

**OBJET : Demande de subvention Département ADVB énergie**

**N°45/2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'ADVB énergie 2023

Le chauffage de la salle des fêtes vieillissant et consommateur d'énergie mérite d'être remplacé et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide de solliciter auprès du Département la subvention énergie à hauteur de 50% du projet changement du chauffage et pose de panneaux photovoltaïques.**

**Autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants.**

**OBJET : Demande de subvention Région- fond de soutien aux projets structurants – Création ALSH 46/2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Régional dans le cadre du fonds de soutien aux projets structurants afin de soutenir la commune dans la création de l'accueil de loisir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide de solliciter auprès du Conseil Régional le fonds de soutien aux projets structurants à hauteur de 25 % du montant du projet.**

**Autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants**

**OBJET : Demande de subvention CAC - projets structurants – mobilier MAM 47/2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite demander une subvention à la communauté d'agglomération de Cambrai dans le cadre du fonds aux projets structurants afin de meubler la maison d'assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération de CAMBRAI le fonds de soutien aux projets structurants à hauteur de 20 % du montant du projet.**

Autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants

**OBJET : Demande de subvention État – DETR- Ateliers Municipaux**

**48/2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le garage municipal, n'est plus adapté. Il propose aux membres du Conseil de construire un nouvel atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide de solliciter auprès de l'État la Dotation d'Équipements aux territoires Ruraux pour la création d'un atelier municipal à hauteur de 40 % du montant du projet.**

Autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants.

**OBJET : Demande de subvention État – DSIL - Chauffage et panneaux photovoltaïques Salle des fêtes 49/2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le chauffage de la salle des fêtes est vieillissant... Il devient urgent de le remplacer et de poser par la même occasion des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. Il propose de demander l'aide de l'État

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide de solliciter auprès de l'État la DSIL pour le changement du chauffage de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques à hauteur de 30 % du montant du projet.**

Autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants.

**Travaux 2023 :**

Les travaux de la MAM vont débuter prochainement

La restauration des vitraux de l'église prévue en janvier 2023

Pour la vidéo-protection : nous sommes en attente de l'autorisation de la préfecture

NOREADE va installer courant 2023 une citerne à incendie

Monsieur le maire propose de déterminer la date des vœux. Les membres du Conseil valide la date du samedi 28 janvier si il n'y a pas de nouvelles contraintes sanitaires.

**Questions diverses :**

- Monsieur RAOUT précise l'effectif de l'école, celui-ci est de 38 élèves

Fin de séance 21h00

Le Maire,  
O.DELSAUX



La Secrétaire de séance  
F.CAILLY

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'F. CAILLY', written in a cursive style.